

Direction Générale des Services

Infrastructures Routes et Transports

Direction des Transports

Service
des Transports Ferroviaires

Affaire suivie par : Denis TOMA
Tél : 04-20-03-97-61
Courriel : denis.toma@ct-corse.fr



République Française

COMPLÉMENTS

Ajaccio, le 29/07/2016

Ajaccio le 09/08/16 N° 9084

	S A D	INFO
DIR		
DIR Adj		
Adj DIR		
MCR		
SG		
SHET		
CEEP	AS.	
SI ADD		
SICP		
Sec DIR		
Signalé		Déla de réponse
DIR	DIR Adj.	Adj Dir.

Le Président du Conseil Exécutif
de Corse

à

Monsieur le Directeur régional de
l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de Corse
19, cours Napoléon
CS 10 006
20704 AJACCIO CEDEX 9

n° 16 000 361

Objet : Procédure « Examen au cas par cas » article R122-3 du code de l'Environnement.
Réf. : Dossier n° F09416P012.
P.J. : 1 Formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000.

Par courrier en date du 10 juin 2016, relatif à la demande d'examen au cas par cas, déposée par la Collectivité Territoriale de Corse pour le projet d'aménagement de six haltes ferroviaires périurbaines entre Bastia et Casamozza – Halte de Cepe, vous sollicitiez la transmission de compléments relatifs aux caractéristiques générales du projet et ses impacts potentiels sur l'environnement, afin de pouvoir procéder à l'instruction du dossier.

Vous trouverez, ci-après, l'ensemble des réponses aux 4 points de votre courrier :

1- Ancienne halte ferroviaire :

- La halte existante se situe à 250 mètres au Nord de l'emplacement de la future halte. Le quai constitué d'une simple dalle de 24m² (2m de large par 12m de long) et d'une épaisseur d'environ 30 cm sera démolie par l'entreprise.
- Les produits de la démolition, environ 7m³ de béton, seront réemployés sur le site de la nouvelle halte pour servir de remblais.
- La démolition se déroulera sur une demi-journée.
- Le terrain sera reconstitué dans son état initial.

2- Période des travaux :

- Le délai de réalisation des travaux de la halte est de 2,5 mois, entre octobre et mi-décembre 2016.

- Impact des travaux sur le voisinage :

Vibrations : il n'est pas prévu de démolition sur cette halte autre que la démolition de l'ancien quai qui se situe dans un environnement peu résidentiel.

Poussières : par vent fort et temps sec un dispositif d'arrosage sera mis en œuvre pendant la phase de terrassements et autant que de besoin pour lutter contre l'envol des poussières.

Bruit : les engins et matériels seront conformes en matière de bruit, aux normes en vigueur. Il sera évité d'implanter le matériel bruyant (groupes électrogènes ou compresseurs) au plus proche des zones d'habitations ;

Travaux de nuit : la durée approximative des travaux de nuit est évaluée à 7 nuits. Horaires de nuit : 20h30 – 3h30. Pour minimiser leurs impacts sur le voisinage les travaux de disquise thermique seront réalisés, dans la mesure du possible, en début de soirée.

Nettoyage : l'entreprise assurera un nettoyage régulier du chantier et de ses abords.

3- Formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000 :

- Le formulaire d'évaluation simplifié des incidences Natura 2000 est joint au présent envoi.

4- Aléa inondation :

Afin de limiter le ruissellement des eaux en phase travaux et en exploitation, le projet prévoit, dès l'ouverture du chantier, la réalisation d'un réseau pluvial pour récupérer les eaux des deux fossés bordant la voie ferrée, du quai et des stationnements, avec rejet en aval vers l'exutoire du ruisseau de Bonmartino. Ces travaux comprennent :

- les ouvrages bétons pour récupération des eaux des 2 fossés ;
- la réalisation d'une traversée de voie ferrée ;
- la création d'un réseau pluvial longitudinal sous stationnement et sous chemin ;
- la réalisation d'une traversée de chaussée ;
- le réseau enterré jusqu'à l'exutoire.

*Le Président du Conseil
Exécutif de Corse*

*P/Le Président du Conseil
Exécutif de Corse,
et par délégation,
Le Directeur des Transports p/i*

S. JAUSSAUD





PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Par qui ?

*Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : » ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.*

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

*Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention** : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Collectivité Territoriale de Corse

Commune et département : Ajaccio – Corse-du-Sud

Adresse : 22, cours Grandval – BP 215

20187 AJACCIO Cedex 1

Téléphone : 04-95-51-64-64 Fax : 04-95-51-61-16

Email : mail_dtfr

Nom du projet : Aménagement de la halte ferroviaire de Ceppe – Biguglia



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Création d'une halte ferroviaire : réalisation d'un quai d'une longueur de 65 mètres par 3 mètres de large avec rampe d'accès PMR, éclairage public, mobilier urbain (abri, bancs, corbeilles, garde-corps).

b. Localisation et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : **Biguglia**
Lieu-dit : **Ceppe**

N° Département : **2B**

En site(s) Natura 2000

n° de site(s) : (FR94----)

n° de site(s) : (FR94----)

...

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

A 800m (m ou km) du site n° de site(s) : **Etang de Biguglia (FR940571) : SIC**

A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR94----)

c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : **340 m²** ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m²

1 000 à 10 000 m² (1 ha)



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

100 à 1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

- Recalibrage de la voirie communale.
- Aménagement de 15 places de stationnement (longitudinal) en enrobé, le long de la voie communale dont 2 places PMR.
- Réalisation d'un réseau d'eau pluviale pour recueillir les eaux des deux fossés longeant la voie ferrée, du quai et des stationnements, avec rejet en aval vers l'exutoire du ruisseau Bonmartino.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne (5 nuits)

- Durée précise si connue : 2 mois

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue : de septembre à novembre 2016 (de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Été

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) :



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

- Tri et évacuation des déchets de chantier dans une décharge agréée (en fonction de la nature du polluant).
- Entretien mensuel de la halte : balayage quais, nettoyage abris, ramassage et tri du contenu des corbeilles et alentours quais, effacement des tags...

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : **250.000 € HT**
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 € | <input type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 € |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 € | <input type="checkbox"/> > à 100 000 € |

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

- Bruits
- Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

- Cabanisation
- Construite, non naturelle : Résidentielle et Commerciale.....
- Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

.....

.....

.....

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

- Photo 1 :
- Photo 2 :
- Photo 3 :
- Photo 4 :
- Photo 5 :
- Photo 6 :

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :	X	
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

Milieus rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieus littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Insectes			
Mammifères marins			
Mammifères terrestres			
Oiseaux			
Plantes			



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

Poissons			

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Ajaccio

Signature : S. TAUSSAUD

Le (date) : 29/07/2016

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

➤ [Consultez \) sur le site internet de la DREAL Corse la brochure natura 2000 \(janv 2010\) \(valable pour toutes les autres régions\)](#)

➤ [Visitez le site internet Portail Natura 2000 :](http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/departements/DEPFR832.html)
<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/departements/DEPFR832.html>

➤ [Aidez-vous du site internet de l'INPN \(Inventaire national du patrimoine naturel\) :](http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp)
<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>